

Motif d'absence

Extrait de l'Arrêté du 23.11.98 du Gouvernement de la Communauté française relatif à la fréquentation scolaire – Article 4

§ 1. Sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

1° l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical (...)

2° la convocation par une autorité publique (...)

3° le décès d'un parent ou allié de l'élève, (...)

§ 2. Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au chef d'établissement ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le quatrième jour d'absence dans les autres cas.

§ 3. Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au § 1er sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports.

§ 4. Toute autre absence est considérée comme injustifiée.

Je soussigné(e) (nom, prénom)

personne responsable de (nom, prénom de l'enfant)

inscrit dans la classe de année, vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence du au

Cette absence est couverte par un certificat médical, la convocation par une autorité publique, un décès dans la famille (documents justificatifs en annexe).

Cette absence relève de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes :

familiaux :

de santé mentale :

de santé physique :

de transports :

! Précisez le motif de l'absence !

Date :

Signature de la personne responsable :

Appréciation du motif d'absence par la direction :

L'absence n'étant pas automatiquement justifiée selon les critères énumérés dans la législation, j'accepte exceptionnellement sa justification car elle relève bien de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes...

familiaux de santé mentale de santé physique de transports

Motif refusé.

La Direction

Institut de l'Angélus Ecole fondamentale libre

Chaussée de Roodebeek, 586 - 1200 Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert)

Tél : 02/771 91 29 • mail : direction@institutdelangelus.be • internet : www.institutdelangelus.be